BRIEFING

NOTE DE LECTURE DU CERIF - N° 2026/05

Publiée le 7 août 2026

L'entrisme stratégique des Frères musulmans aux États-Unis

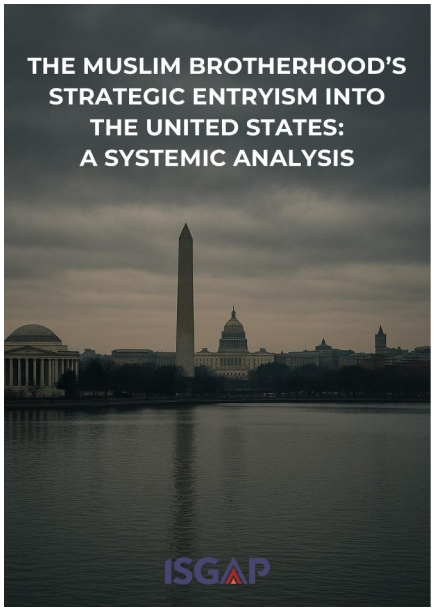

Une étude de l'ISGAP reconstitue la doctrine du tamkeen, les deux plans internes de la confrérie - le premier saisi par la police suisse, le second authentifié devant une juridiction fédérale américaine - et leur mise en œuvre dans quatre domaines de la vie publique américaine

Titre original : *The Muslim Brotherhood's Strategic Entryism into the United States: A Systemic Analysis* - Institute for the Study of Global Antisemitism and Policy (ISGAP), New York, 2025, 265 p. dont 46 p. de fac-similés (ISBN 978-1-940186-32-0). Accompagné d'un briefing analytique de 20 p. : *The Muslim Brotherhood's Strategic Entryism into Western Society: A Systematic Analysis*.

POINTS-CLÉS

- L'Institute for the Study of Global Antisemitism and Policy (ISGAP, New York) a publié en 2025 une étude d'ensemble consacrée à la stratégie d'implantation des Frères musulmans aux États-Unis : 265 pages, 583 notes de référence et 46 pages d'annexes reproduisant le « Mémorandum explicatif » en arabe et dans sa traduction judiciaire anglaise, ainsi que le fac-similé arabe du « Projet ».
- L'étude prend pour clé de lecture la doctrine du *tamkeen/tamkine* (implantation, enracinement institutionnel) et en retrace l'évolution en quatre phases : le gradualisme d'Hassan al-Banna (années 1930-1940), la rupture révolutionnaire de Sayyid Qutb (années 1950-1960), l'adaptation institutionnelle de Youssef al-Qaradawi (années 1990-2000) et la synthèse politico-militaire d'Ali al-Sallabi (années 2000-2010).
- L'ISGAP traite comme des plans deux documents internes : « Le Projet » (1982), saisi en 2001 par la police suisse parmi les papiers de Youssef Nada, et le « Mémorandum explicatif » (1991), saisi par le FBI en 2004 puis produit et authentifié comme pièce au procès de la Holy Land Foundation, seule authentification judiciaire des deux. Ce document qualifie l'implantation de « processus civilisationnel-djihadiste » et le travail de la confrérie en Amérique de « forme de grand djihad » visant à « éliminer et détruire la civilisation occidentale de l'intérieur » (traduction CERIF). Ces documents font l'objet chacun de note de lecture sur le site du CERIF.
- La mise en œuvre est décrite dans quatre domaines : l'accès à la décision publique, l'instrumentalisation du droit, l'infiltration institutionnelle (mosquées, écoles, campus, société civile) et le contrôle du récit (médias, manuels, édition académique).
- L'étude conclut à une forme d'« extrémisme non violent » que les dispositifs antiterroristes occidentaux ne savent pas saisir, et formule dix recommandations, dont la désignation de la confrérie comme organisation terroriste. Présenté à Washington le 19 novembre 2025, il a précédé de cinq

jours un décret présidentiel ouvrant cette procédure.

Note de lecture rédigée par Florence Bergeaud-Blackler (CNRS / CERIF)

AVANT-PROPOS DU CERIF

Il faut d'abord saluer l'institution qui publie. L'ISGAP, Institute for the Study of Global Antisemitism and Policy achève aujourd'hui même, 7 août 2026, la session de son université d'été, ouverte le 26 juillet au Møller Institute de Churchill College, à l'université de Cambridge. Deux semaines durant, des universitaires et experts venus du monde entier y ont été réunis. Peu d'instituts de recherche se donnent pour tâche de former les formateurs, et moins encore s'y tiennent année après année.

Cette université d'été couronne une entreprise de longue haleine. Fondé en 2004 par Charles Asher Small dans le sillage de la première conférence des Nations unies consacrée à l'antisémitisme, et présidé à ses débuts par Elie Wiesel, l'ISGAP a créé dès 2006, à Yale, le premier centre universitaire nord-américain d'étude interdisciplinaire de l'antisémitisme. Il a lancé en 2015 son institut d'été, à Oxford d'abord, à Cambridge ensuite, par lequel sont passés plus de six cents chercheurs venus de quarante-huit pays et de plus de cent quatre-vingt-dix établissements. Il a adossé au Woolf Institute de Cambridge un programme de bourses de recherche, ouvert un programme comparable à Tel-Aviv, et conduit des séminaires dans des universités de premier rang en Amérique du Nord comme en Europe, y compris en France, où il indique avoir tenu des programmes à la Sorbonne et au Centre national de la recherche scientifique.

Ce travail patient éclaire la nature du document analysé ici : il émane d'un appareil de recherche constitué sur plus de vingt ans, qui a fait des études critiques sur l'antisémitisme contemporain une discipline à part entière. Que cet appareil se tourne aujourd'hui vers la stratégie d'implantation des Frères musulmans découle d'un constat que l'institut formule depuis ses origines, celui de l'ancrage d'une part de l'antisémitisme contemporain dans l'idéologie islamiste. La note qui suit rend compte de ce travail dans le détail, et avec l'exigence critique qu'il mérite. *(Éléments réunis par le CERIF, extérieurs au rapport ; sources : isgap.org et déclarations publiques de son fondateur, août 2026.)*

CONTEXTE : D'UN RAPPORT D'INSTITUT À UNE DÉCISION D'ÉTAT (NOVEMBRE 2025 - MARS 2026)

Le rapport analysé ici a connu une trajectoire publique rapide. Il a été présenté le 19 novembre 2025 à Washington, lors d'un événement réunissant des membres du Congrès, des diplomates et des chercheurs, et ses auteurs ont conduit des séances d'information auprès de responsables politiques des deux partis et de professionnels de la sécurité nationale.

Le 24 novembre 2025, le président des États-Unis signait le décret 14362, *Designation of Certain Muslim Brotherhood Chapters as Foreign Terrorist Organizations and Specially Designated Global Terrorists*, chargeant le secrétaire d'État et le secrétaire au Trésor d'engager la procédure d'identification des branches de la confrérie susceptibles d'être désignées. Le 13 janvier 2026, une première série de mesures visait la branche libanaise (désignée organisation terroriste étrangère et terroriste global spécialement désigné), ainsi que les branches égyptienne et jordanienne (terroristes globaux spécialement désignés, pour soutien matériel au Hamas). En mars 2026, la branche soudanaise faisait l'objet d'une mesure comparable.

Aucune organisation établie sur le sol américain n'a, à ce stade, été visée par ces désignations, alors que c'est précisément le champ que couvre l'étude. La séquence n'établit pas par elle-même un lien de causalité entre la publication et la décision, mais elle situe la portée du document : il s'agit d'un travail de recherche conçu pour l'action publique, entré dans un débat de politique intérieure et de

politique étrangère américaines. *(Éléments de contexte réunis par le CERIF, extérieurs au rapport ; sources : ISGAP, Département d'État, Maison-Blanche, Jewish Insider, Ynet, novembre 2025 - mars 2026.)*

1. PRÉSENTATION DU DOCUMENT ET DE L'ÉDITEUR

- **Nature.** Étude monographique de 265 pages publiée à New York en 2025 (présentée publiquement en novembre selon des éléments extérieurs réunis par le CERIF) sous le seul timbre institutionnel de l'ISGAP, *sans auteur nommé en page de titre, ce que l'on peut regretter* (ISBN 978-1-940186-32-0 pour l'imprimé, 978-1-940186-33-7 pour la version électronique).
- **Deux documents, deux périmètres.** L'étude est accompagnée d'un briefing analytique distinct de 20 pages qui en condense les résultats. Les deux textes ne portent pas le même titre : le titre du rapport circonscrit l'objet aux États-Unis, bien que son texte généralise aussi à plusieurs reprises à l'Occident, à l'Europe et à l'Australie ; le briefing rend cette généralisation explicite dès son titre. Les propriétés du fichier du briefing attribuent le document à Haras Rafiq en sa qualité de vice-président de l'ISGAP.
- **Objet.** Établir que les activités des réseaux liés aux Frères musulmans aux États-Unis constituent la mise en œuvre méthodique d'une stratégie de long terme formulée par écrit, et non une somme d'initiatives associatives spontanées ou de réactions défensives d'une minorité religieuse.
- **Structure.** Une note liminaire (« Islamisme et islam »), un résumé, un résumé exécutif, un glossaire, une liste de sigles, six chapitres, puis les annexes. Les chapitres suivent un ordre déductif : doctrine (chap. 2), plans écrits (chap. 3), mise en œuvre (chap. 4), moments d'accélération (chap. 5), évaluation et recommandations (chap. 6).
- **Annexes.** 46 pages d'annexes reproduisent l'original arabe du « Mémorandum explicatif » et sa traduction anglaise versée au dossier judiciaire, portant les cotes Bates du dossier fédéral (ISE-SW 1B10/0000419 et suivantes, « Page 11 of 18 »), ainsi que le seul fac-similé arabe du « Projet », daté du 1er décembre 1982 et portant le numéro de pièce 4100400027. La traduction anglaise du « Projet » utilisée dans le corps du rapport provient de Scott Burgess, établie à partir de la traduction française de Sylvain Besson, et ne relève d'aucun dossier judiciaire.

2. MÉTHODOLOGIE

- **Démarche annoncée.** Quatre méthodes complémentaires : l'examen rapproché de documents de planification vérifiés ; la cartographie systématique des réseaux organisationnels à partir des liens formels, des trajectoires de dirigeants et des partenariats institutionnels récurrents ; l'identification de régularités historiques attestant d'une constance tactique d'un pays à l'autre ; enfin l'évaluation de l'exécution stratégique par comparaison entre objectifs déclarés et actions observées.
- **Sources primaires.** Les deux documents internes reproduits en annexe ; les écrits doctrinaux des idéologues de la confrérie (al-Banna, Qutb, al-Qaradawi, al-Sallabi), cités dans leurs éditions arabes ou dans leurs traductions ; les pièces du procès de la Holy Land Foundation (2008) ; les publications et communiqués des organisations mises en cause.
- **Sources secondaires.** Littérature académique de référence sur la confrérie (Richard P. Mitchell, Brynjar Lia, Carrie Rosefsky Wickham, Barbara Zollner), travaux sur l'islamisme non violent (Lorenzo Vidino, Bassam Tibi), enquêtes de presse, données d'enquête américaines (American Mosque Survey 2020 de l'Institute for Social Policy and Understanding, Pew Research Center), documents administratifs et judiciaires.
- **Appareil critique.** 583 notes de bas de page à référencement complet, avec liens vers les sources en ligne et dates de consultation. La plupart des affirmations factuelles importantes sont assorties d'une référence identifiable. La densité de citation ne préjuge pas de la force probante : le rapport

combine ouvrages académiques, pièces judiciaires, presse généraliste, publications de think tanks engagés et sites de veille militante, dont le statut diffère sensiblement.

- **Traitement de la question de l'authenticité des documents attribués aux FM.** L'étude consacre deux sections distinctes à l'établissement de l'authenticité et de la représentativité des deux documents (§3.2.1 et §3.3.1). Elle y expose l'objection adverse - le « Mémorandum » ne refléterait que l'opinion d'un seul auteur - avant d'y répondre par un faisceau d'indices : attribution à Mohammed Akram et aval revendiqué du conseil consultatif de la confrérie, adossement à une stratégie approuvée en 1987, continuité conceptuelle avec la littérature doctrinale, correspondance entre l'annexe organisationnelle du document et les liens connus entre associations, chaîne de conservation documentée pour l'une et l'autre pièce. Le briefing reformule cette prétention plus prudemment (voir tableau 1).
- **Limite signalée par le briefing analytique.** Deux réserves substantielles figurent dans le document d'analyse (et non dans le rapport intégral) : que les juridictions américaines ont admis les documents comme éléments de preuve sans se prononcer sur le point de savoir s'ils constituaient une doctrine officiellement adoptée par l'organisation, et que la revendication d'adossement à la stratégie de 1987 n'est corroborée par aucune source externe. Le rapport intégral est plus affirmatif.

Repères de vocabulaire

L'étude s'appuie sur un lexique doctrinal arabe dont la maîtrise conditionnerait la compréhension de la démonstration.

Terme	Traduction retenue	Usage dans l'étude
Tamkeen	Implantation, enracinement, capacitation	Notion coranique (racine makkana) désignant l'octroi divin de stabilité ou d'autorité, réinterprétée par les théoriciens de la confrérie comme un processus politique par étapes visant à construire une gouvernance islamique en société non musulmane. Concept organisateur de toute l'étude.
Tadarruj	Gradualisme	Principe méthodologique selon lequel la transformation s'opère par phases successives et non par rupture révolutionnaire ; formulé par al-Banna, réaffirmé par al-Qaradawi.
Marhaliyya	Séquençage, adaptation par étapes	Stratégie d'adaptation temporaire destinée à protéger le mouvement jusqu'à ce que l'enracinement institutionnel soit acquis.
Al-ghalaba	Prévalence, prise de l'ascendant	Étape où le mouvement dispose d'une puissance suffisante pour l'emporter sur les forces adverses ; chez al-Sallabi, étape explicitement associée au djihad.
Jahiliyya	Ignorance anté-islamique	Catégorie juridico-théologique classique, étendue par Qutb aux sociétés séculières contemporaines, y compris à majorité musulmane, ce qui délégitime les gouvernements en place.
Da'wa	Appel, prédication	Activité missionnaire ; dans l'étude, matrice des activités associatives, éducatives et caritatives servant de support à l'implantation.
Fiqh al-aqalliyyat	Jurisprudence des minorités	Corpus juridique élaboré par al-Qaradawi pour régler la conduite des musulmans vivant en minorité dans les sociétés occidentales.
Wasatiyya	Juste milieu	Discours de modération stratégique destiné, selon l'étude, à élargir l'audience tout en préservant des positions doctrinales conservatrices.

Terme	Traduction retenue	Usage dans l'étude
Djihad civilisationnel	Lutte civilisationnelle	Expression employée par le « Mémorandum explicatif », que le rapport interprète comme une lutte sociétale principalement non militaire, menée de l'intérieur et dans les limites du droit.

Tableau 2 - Lexique doctrinal mobilisé par l'étude.

3. THÈSE CENTRALE

L'étude soutient que ce qui est ordinairement rangé soit dans la théorie du complot, soit dans le plaidoyer religieux légitime, soit dans l'organisation communautaire défensive, correspond en réalité à un programme cohérent de transformation civilisationnelle, formulé par écrit, appliqué sur plusieurs générations et déployé simultanément dans les champs politique, juridique, institutionnel et culturel.

La proposition centrale tient en une distinction : les démocraties occidentales ont construit leurs instruments de défense contre des menaces qui opèrent hors du droit, alors que la stratégie décrite opère entièrement à l'intérieur du droit. Elle n'enfreint pas les libertés démocratiques, elle les mobilise : liberté d'association pour bâtir un réseau, liberté d'expression pour établir un récit, droit de la non-discrimination pour se soustraire à l'examen critique, procédure démocratique pour accéder à la décision. L'étude nomme cette configuration « extrémisme non violent » et en tire une conséquence : les cadres antiterroristes, centrés sur la prévention du passage à l'acte, sont structurellement aveugles à un mouvement qui diffère la violence tout en maintenant des objectifs incompatibles avec la démocratie libérale.

Le second volet de la thèse porte sur l'antisémitisme. L'étude soutient que la centralité donnée à la cause palestinienne dans le discours de la mouvance procède d'une opération doctrinale en trois temps - al-Banna érigeant la Palestine en obligation religieuse pan-islamique, Qutb l'intégrant à une lutte civilisationnelle contre l'Occident, la confrérie contemporaine en faisant un instrument de mobilisation et de recrutement - dont l'effet est de transformer un conflit territorial en devoir religieux et de fournir un cadre d'interprétation où l'hostilité aux Juifs trouve une légitimation théologique.

4. ARCHITECTURE ARGUMENTATIVE

La démonstration procède de manière déductive : elle établit d'abord une doctrine, puis montre qu'elle a été mise par écrit sous forme de plan, puis que le plan a été exécuté, puis que l'exécution s'est accélérée à trois moments identifiables, avant d'en tirer une évaluation et des préconisations.

Chapitre 1. Le paradigme de la « lutte civilisationnelle » : poser le cadre conceptuel

▼

Chapitre 2. La doctrine : le tamkeen et ses quatre phases (1928-2010)

▼

Chapitre 3. Les plans écrits : « Le Projet » (1982) et le « Mémorandum explicatif » (1991)

▼

Chapitre 4. L'exécution : quatre domaines d'influence

▼

Chapitre 5. Les accélérations : après le 11 septembre, le BDS, après le 7 octobre

▼

Chapitre 6. L'évaluation : vulnérabilité démocratique et dix recommandations

Démonstration 1 - Une doctrine de l'implantation par étapes, formée en quatre phases (chapitre 2)

> ***Ce qui est démontré.*** Le tamkeen forme une doctrine cumulative. Al-Banna en formule une première version en sept étapes, de l'affermissement de la foi individuelle à l'obtention d'une gouvernance islamique, en passant par la consolidation de la famille et de la communauté, l'implantation du projet dans l'État visé, la priorité de l'éducation sur la politique - « formez les hommes, ils bâtiront l'État » -, l'affirmation du caractère englobant de l'islam et le recours à des alliances tactiques selon la formule « nous coopérons sur ce dont nous convenons ».
>
> Qutb rompt avec ce gradualisme en étendant la notion de jahiliyya aux sociétés séculières contemporaines et en confiant la transformation à une avant-garde idéologiquement purifiée.
>
> Al-Qaradawi opère la synthèse adaptée à l'Occident : jurisprudence des priorités, jurisprudence des minorités, wasatiyya, participation instrumentale aux procédures démocratiques sans adhésion à leurs prémisses philosophiques.
>
> Al-Sallabi, enfin, resserre le dispositif autour d'un modèle en quatre étapes qui réintroduit explicitement le djihad et fait de la prise du pouvoir politique la troisième étape du processus, en accordant à la formation de l'État une priorité que ses prédécesseurs ne lui donnaient pas.
>
> ***À partir de quelles données.*** Les écrits des quatre auteurs dans leurs éditions arabes (notamment Fiqh al-Nasr wa al-Tamkin fi al-Qur'an al-Karim d'al-Sallabi, 2005, et Al-Fiqh al-Siyasi lil-Dawla al-Islamiyya, 2003), la Risalat al-Ta'alim d'al-Banna (1938), Ma'alim fi al-Tariq de Qutb (1964), Priorities of the Islamic Movement in the Coming Phase d'al-Qaradawi (1992), adossés à la littérature académique de référence (Mitchell, Lia, Wickham, Zollner) ; des prises de position institutionnelles récentes, dont une fatwa de l'Union internationale des savants musulmans d'avril 2025, sous la direction d'al-Sallabi, déclarant obligatoire le djihad armé en Palestine.
>
> ***Interprétation de l'auteur.*** Pour l'auteur, la succession de ces quatre auteurs procède par accumulation : chaque phase ajoute un registre sans annuler le précédent, de sorte que le mouvement dispose simultanément d'un répertoire gradualiste, d'un répertoire d'avant-garde, d'un répertoire d'accommodement juridique et d'un répertoire de confrontation. Cette polyvalence expliquerait la difficulté à assigner à la mouvance une position unique, et la possibilité de la voir tenir des discours apparemment contradictoires sans incohérence stratégique.

Phase	Auteur	Notion centrale	Apport décrit par l'étude
1930-1940	Hassan al-Banna	Tadarruj (gradualisme)	Sept étapes, de la réforme spirituelle individuelle à l'ordre social islamique. Fusion de réseaux soufis, de structures de parti et de services sociaux. Institutionnalisation de la planification de long terme et des alliances tactiques.
1950-1960	Sayyid Qutb	Jahiliyya, tali'a (avant-garde)	Extension de la jahiliyya aux sociétés séculières, y compris musulmanes. Refus du gradualisme et de la participation aux institutions séculières. Purification idéologique préalable à l'action. Lecture du sionisme comme excroissance de l'impérialisme occidental.
1990-2000	Youssef al-Qaradawi	Marhaliyya (séquençage)	Fiqh al-awlawiyyat, wasatiyya, fiqh al-aqalliyyat. Participation instrumentale aux procédures démocratiques sans adhésion aux prémisses libérales. Usage des protections occidentales pour renforcer les institutions islamiques. Palestine comme force unificatrice.
2000-2010	Ali al-Sallabi	Al-ghalaba (prévalence)	Modèle en quatre étapes : recrutement sélectif d'une élite ; préparation

Phase	Auteur	Notion centrale	Apport décrit par l'étude
			idéologique, organisationnelle et opérationnelle ; prise du pouvoir politique par le djihad « sous toutes ses formes » ; établissement puis extension de la gouvernance islamique.

Tableau 3 - Les quatre phases doctrinales du tamkeen. La périodisation est une reconstruction proposée par l'ISGAP, non une séquence revendiquée par les auteurs eux-mêmes.

Démonstration 2 - Deux documents internes constituent des plans des FM (l'un a été authentifié en justice (chapitre 3))

> ***Ce qui est démontré.*** « Le Projet » (1982) fixe un cadre global que le rapport interprète comme un plan à horizon centenaire, le briefing précisant pour sa part que le document ne se désigne pas lui-même ainsi. Le rapport le regroupe en douze « points de départ », là où le briefing indique qu'il ne s'agit pas formellement d'une liste numérotée et le recompose en sept thèmes. Les douze points du rapport sont : connaissance du terrain et méthodologie scientifique de planification ; engagement sérieux des moyens ; conciliation de l'action internationale et de la souplesse locale ; équilibre entre engagement politique et refus de l'isolement, avec permanence du travail éducatif et institutionnel ; établissement d'un État islamique par contrôle progressif et parallèle des centres de pouvoir locaux ; coopération loyale avec les autres groupes islamiques ; coopération temporaire avec les mouvements nationalistes sur l'anticolonialisme et l'opposition à Israël ; maîtrise de l'art du possible et évitement des affrontements disproportionnés ; construction d'une force permanente pour la da'wa et soutien aux mouvements djihadistes ; systèmes de collecte d'information ; adoption de la cause palestinienne comme clé de voûte de la stratégie islamique mondiale ; autocritique et évaluation permanentes. Le « Mémorandum explicatif » (1991) en constitue la déclinaison nord-américaine en sept étapes, ouverte par la définition du travail de la confrérie en Amérique comme « une sorte de grand djihad visant à éliminer et détruire la civilisation occidentale de l'intérieur ». Il est assorti d'une annexe recensant vingt-neuf organisations présentées comme relevant du réseau, dont l'ISNA, la MSA, le NAIT, l'IIIT et l'IAP.
>
> ***À partir de quelles données.*** Les originaux arabes et les traductions judiciaires, reproduits en annexe avec leurs cotes de pièces ; les procès-verbaux et la pièce à conviction GX003-0085 du procès de la Holy Land Foundation (N.D. Tex., 2008), la plus importante affaire de financement du terrorisme jugée aux États-Unis ; les travaux du journaliste suisse Sylvain Besson, dont l'ouvrage La conquête de l'Occident (Seuil, 2005) a publié le premier la traduction française du « Projet » ; la traduction anglaise de Scott Burgess établie à partir de ce texte.
>
> ***Interprétation de l'auteur.*** Pour l'auteur, la valeur probante des deux pièces tient à leur origine autant qu'à leur correspondance avec les faits ultérieurs : c'est la concordance entre ce que les documents prescrivent et ce que les organisations ont effectivement construit qui les fait passer du statut de projet théorique à celui de programme suivi. Le rapport conclut de façon affirmative à l'authenticité et à la représentativité des deux pièces ; la réserve selon laquelle les juridictions les ont admises sans trancher le point de savoir si elles engageaient l'organisation figure dans le briefing analytique, non dans le rapport.

	« Le Projet » (1982)	« Mémorandum explicatif » (1991)
Date et objet	1er décembre 1982. « Vers une stratégie mondiale pour la politique islamique ». Cadre global applicable à toutes les sociétés occidentales.	1991. « Mémorandum explicatif sur l'objectif stratégique général du Groupe en Amérique du Nord ». Déclinaison régionale.
Découverte	Perquisition de la police suisse en 2001 parmi les papiers de Youssef Nada, figure du réseau financier al-Taqwa. Le rapport situe le domicile à Lugano, le briefing à Campione d'Italia. Chaîne de	Perquisition du FBI en 2004 au domicile d'Ismail Elbarasse, en Virginie, responsable financier des activités de la confrérie aux États-Unis.

	« Le Projet » (1982)	« Mémorandum explicatif » (1991)
	conservation assurée par les autorités suisses.	
Statut judiciaire	Pièce d'enquête ; première publication de sa traduction française par Sylvain Besson en 2005.	Pièce à conviction GX003-0085 versée au procès de la Holy Land Foundation (2008) : origine et recevabilité établies après analyse du FBI et témoignage d'expert. La juridiction n'a pas tranché la représentativité doctrinale du contenu.
Structure	Douze « points de départ » (munṭalaqāt), assortis d'éléments et de prescriptions procédurales.	Sept étapes d'implantation, plus une annexe organisationnelle de vingt-neuf structures.
Formule décisive	Adoption de la cause palestinienne comme clé de voûte de la stratégie islamique mondiale.	« Processus civilisationnel-djihadiste » : « éliminer et détruire la civilisation occidentale de l'intérieur ».
Objection principale	Document non signé, dont le caractère officiel n'est pas établi par une source interne.	Refléterait la position d'un seul auteur, objection que le rapport expose puis écarte ; le briefing ajoute que la revendication d'adossement à la stratégie de 1987 n'est corroborée par aucune source externe.

Tableau 4 - Les deux documents stratégiques : origine, statut et contenu.

Démonstration 3 - Le plan a été exécuté dans quatre domaines qui se renforcent mutuellement (chapitre 4)

> ***Ce qui est démontré.***
>
> Le premier domaine est celui de l'accès à la décision publique : relations de consultation avec les agences fédérales, nominations à des fonctions de conseil, présence dans la fonction publique de carrière, représentation au Congrès et articulation avec l'aile progressiste sous la forme d'une « alliance rouge-verte ».
>
> Le deuxième est l'instrumentalisation du droit : procédures-bâillons contre les critiques, y compris musulmans réformistes ; extension progressive de la notion d'« islamophobie » de la description d'un préjugé à la qualification de toute critique de l'idéologie islamiste ; construction d'une infrastructure juridique spécialisée et développement de normes de règlement des différends parallèles.
>
> Le troisième est l'infiltration institutionnelle : réseau de mosquées et de centres, système scolaire confessionnel et son agence d'accréditation, implantation sur les campus, écosystème associatif et circuits financiers.
>
> Le quatrième est le contrôle du récit : positionnement de porte-parole comme sources expertes de référence, rôle des médias transnationaux, influence sur les manuels et les programmes scolaires, présence dans l'édition académique.
>
> ***À partir de quelles données.*** Enquêtes statistiques américaines (American Mosque Survey 2020 : 2 769 mosquées en 2020, soit une progression de 31 % depuis 2010 ; 76 % des mosquées offrant une école du week-end accueillant en moyenne 116 enfants ; 18 % adossées à une école à temps plein, soit environ 498 établissements de 207 élèves en moyenne, quand le briefing résume ce réseau à environ 300 écoles) ; registres et déclarations d'organisations (le NAIT détenant les titres de propriété de plus de 300 centres dans 42 États ; la MSA présente sur plus de 600 campus ; SJP sur plus de 200) ; pièces judiciaires et administratives ; correspondances officielles, dont une lettre adressée en 2012 par 57 organisations au conseiller antiterroriste de la Maison-Blanche demandant l'expurgation des supports de formation fédéraux, que le rapport met en relation avec le réexamen puis le retrait de certains termes dans plusieurs agences ; documents de programmes scolaires, dont le dispositif « Education on Palestine » de l'Islamic Schools League of America (2024-2025).

> ***Interprétation de l'auteur.*** Pour l'auteur, aucun de ces quatre domaines n'est décisif isolément ; c'est leur articulation qui produit l'effet.
>
> L'accès à la décision protège l'infrastructure ; l'infrastructure alimente le récit ; le récit rend coûteuse la critique ; le droit sanctionne ceux qui la maintiennent.
>
> L'auteur en tire la notion de « complétude institutionnelle » : un ensemble de services qui réduit la dépendance à l'égard des institutions communes et assure la reproduction générationnelle des orientations.

Domaine	Mécanismes décrits	Éléments factuels cités
1. Décision publique	Relations de consultation avec les agences fédérales ; postes de conseil ; fonction publique de carrière ; représentation au Congrès ; « alliance rouge-verte » avec l'aile progressiste ; mobilisation électorale.	Lettre de 57 organisations à la Maison-Blanche (2012) et expurgation subséquente des supports de formation ; nominations sous l'administration Obama (Dalia Mogahed, Mohamed Elibiary, Rashad Hussain) ; rupture des contacts entre l'administration Biden et le CAIR après le 7 octobre 2023.
2. Droit	Procédures-bâillons ; ciblage des voix réformistes ; extension de la notion d'« islamophobie » ; asymétrie de traitement avec l'antisémitisme ; infrastructure juridique dédiée ; normes parallèles de règlement des différends.	Organisations spécialisées (Muslim Advocates, fondée en 2005 ; CAIR Legal Defense Fund ; Muslim Legal Fund of America ; National Association of Muslim Lawyers) ; personnes visées (Zuhdi Jasser, Asra Nomani, Qanta Ahmed, Irshad Manji) ; action en justice de 2022 contre un film documentaire.
3. Institutions	Réseau de mosquées et de centres ; système scolaire confessionnel et accréditation ; implantation sur les campus ; écosystème associatif ; circuits financiers et immobiliers.	2 769 mosquées en 2020 (+31 % depuis 2010) ; NAIT titulaire de plus de 300 centres dans 42 États ; environ 498 écoles à temps plein selon l'extrapolation du rapport, environ 300 selon le briefing ; CISNA, créée dans la suite d'un colloque de l'ISNA (1989) et constituée en 1991 ; MSA sur plus de 600 campus ; SJP sur plus de 200.
4. Récit	Positionnement de sources expertes ; médias transnationaux ; coordination des réseaux sociaux ; manuels et programmes scolaires ; édition et évaluation académiques ; matériel pédagogique confessionnel.	Rôle attribué à une chaîne satellitaire qatarienne et à son émission doctrinale hebdomadaire ; participation d'organisations aux processus de révision des manuels ; programme « Education on Palestine » (ISLA, 2024-2025) ; refus majoritaire de condamner nommément le Hamas après le 7 octobre 2023.

Tableau 5 - Les quatre domaines de mise en œuvre décrits au chapitre 4. Les qualifications de lien, d'affiliation ou d'alignement recouvrent dans le rapport des niveaux de preuve différents et ne sont pas synonymes.

Démonstration 4 - Trois moments ont fait office d'accélérateurs (chapitre 5)

> ***Ce qui est démontré.***
>
> Après le 11 septembre 2001, ce qui pouvait constituer une menace existentielle pour les organisations concernées a été retourné en occasion de légitimation : positionnement comme intermédiaires nécessaires entre l'État et les communautés, déplacement du débat de l'analyse doctrinale vers la prévention des représailles antimusulmanes, requalification de la protection des minorités en question de droits civiques.
>
> Entre 2007 et 2017, la campagne de boycott, désinvestissement et sanctions a fourni un véhicule idéal pour la stratégie de campus : ciblage des universités plutôt que des gouvernements, construction de coalitions avec les organisations progressistes non musulmanes, montée graduée du symbolique vers l'institutionnel, formation de cadres militants appelés à occuper les instances étudiantes puis professionnelles.

Après le 7 octobre 2023, la capacité de mobilisation immédiate, l'homogénéité des mots d'ordre entre campus éloignés et la disponibilité de matériel militant de qualité professionnelle ont révélé, selon l'étude, un état de préparation antérieur.

À partir de quelles données. Chronologies des relations entre agences fédérales et organisations musulmanes après 2001 ; documents internes et « points d'unité » du réseau national de Students for Justice in Palestine ; rapport de l'ISGAP de 2024 sur les financements de ce réseau ; relevés des campagnes de boycott adoptées par les instances étudiantes ; couverture de presse des campements universitaires de 2024, dont une étude de cas consacrée à celui de l'université Columbia ; déclarations publiques des dirigeants d'organisations après le 7 octobre.

Interprétation de l'auteur. Pour l'auteur, ces trois séquences activent une capacité constituée en amont. Il tient la rapidité de déploiement, l'uniformité des mots d'ordre entre sites géographiquement distants et la qualité professionnelle du matériel militant pour des indices probants d'une coordination centralisée, et conclut à l'existence d'une structure de commandement excédant les capacités de l'activisme ordinaire.

Démonstration 5 - La vulnérabilité est structurelle, non conjoncturelle (chapitre 6)

Ce qui est démontré. Quatre défaillances sont identifiées.

Une défaillance conceptuelle : les cadres d'analyse occidentaux, centrés sur l'extrémisme violent, sur la radicalisation individuelle plutôt qu'institutionnelle, et sur des évaluations sectorielles plutôt que transversales, ne disposent pas de catégorie pour un mouvement légal.

Une défaillance juridique : absence de définition de l'extrémisme non violent, détournement des dispositifs de non-discrimination conçus pour protéger des individus au bénéfice d'organisations, insuffisance des obligations d'enregistrement des influences étrangères qui visent le contrôle direct et non l'alignement idéologique, faiblesse du contrôle des organisations à statut caritatif ou religieux exerçant principalement une activité de plaidoyer politique.

Une défaillance institutionnelle : procédures d'habilitation inadaptées, absence de mécanismes de résilience face aux opérations d'influence coordonnées.

Une défaillance de coordination : cloisonnement entre agences, entre société civile et gouvernement, entre alliés occidentaux, entre recherche universitaire et décision publique.

À partir de quelles données. Comparaison entre les objectifs énoncés dans les documents de planification et les résultats observés dans les quatre domaines ; travaux de Lorenzo Vidino sur l'islamisme non violent en Europe ; analyse de Bassam Tibi sur le totalitarisme opérant à l'intérieur des cadres démocratiques ; auditions parlementaires américaines, dont celle du directeur de l'ISGAP devant la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants en 2024.

Interprétation de l'auteur. Pour l'auteur, le paradoxe démocratique est le cœur du problème : la stratégie décrite repose sur la distinction entre participation procédurale et adhésion philosophique, et exploite la réticence des sociétés libérales à se défendre.

La réponse préconisée consiste non à restreindre les libertés mais à supprimer les vulnérabilités exploitables, en rendant les sociétés démocratiques « plus démocratiques plutôt que moins » : éducation civique renforcée, transparence des financements et des partenariats, distinction explicite entre pratique religieuse protégée et plaidoyer politique revendiquant une exemption religieuse.

N°	Recommandation	Contenu
1	Désigner la confrérie comme organisation terroriste étrangère	Le rapport propose d'abord une qualification domestique du mouvement et de son réseau, puis une désignation internationale comme organisation terroriste étrangère ; le briefing ne retient que la seconde. Les deux catégories ne sont pas juridiquement interchangeables. La mesure est présentée comme le préalable de toutes les autres : sans elle, réformes législatives, résilience institutionnelle et

N°	Recommandation	Contenu
		soutien aux voix pluralistes resteraient partiels et réactifs.
2	Définir l'extrémisme non violent	Élaborer des définitions et des critères d'identification fondés sur les objectifs idéologiques et non sur les méthodes tactiques, distincts des stratégies antiterroristes.
3	Développer des stratégies nationales de contre-influence	Évaluation des vulnérabilités institutionnelles, mécanismes défensifs, systèmes d'alerte précoce, protocoles de réponse normalisés respectueux des libertés publiques.
4	Réformer le droit de la non-discrimination	Distinguer critique d'une idéologie politique et discrimination d'une communauté religieuse ; créer des sphères de sécurité pour l'analyse académique et politique ; prévenir les procédures d'intimidation.
5	Renforcer la résilience institutionnelle	Procédures d'habilitation, examen des positions consultatives, critères de partenariat, formation des personnels aux tentatives d'approche.
6	Restaurer les capacités d'analyse idéologique	Rétablissement des contenus de formation supprimés, unités spécialisées, protocoles de partage, protection de l'analyse contre les pressions politiques.
7	Coordonner l'action gouvernementale	Mécanismes interagences, définitions et critères unifiés, communication stratégique coordonnée, dispositifs de révision périodique.
8	Réformer le droit contre l'instrumentalisation des protections	Obligations de transparence pour les organisations à statut religieux ou caritatif exerçant une activité politique ; renforcement de l'enregistrement des agents étrangers.
9	Soutenir les voix musulmanes réformistes	Plateformes alternatives, contestation des prétentions à la représentation exclusive, promotion de la pluralité des perspectives, circuits d'engagement indépendants.
10	Établir une coopération internationale renforcée	Partage de renseignement, réponses conjointes entre alliés, évaluation coordonnée des organisations transnationales.
11	Développer des programmes de résilience culturelle	Éducation civique, éducation aux médias, programmes de dialogue authentique, construction de cohésion sociale.

Tableau 6 - Les recommandations. Le rapport en numérote dix ; le briefing en distingue onze en autonomisant, au n° 2, une définition de l'extrémisme non violent, les suivantes étant renumérotées. Les intitulés sont ici restitués dans l'ordre du briefing.

5. CONCLUSION DE L'AUTEUR

Les propositions ci-dessous sont les conclusions de l'ISGAP. Plusieurs relèvent de l'interprétation d'ensemble et non de faits séparément établis.

- Les opérations de la confrérie en Occident traduisent concrètement des objectifs stratégiques de long terme énoncés dans des documents de planification authentifiés.
- Le succès du mouvement en matière d'accès à la décision publique, de protection juridique, d'implantation institutionnelle et de contrôle du récit - obtenu malgré des liens avec des réseaux extrémistes établis en justice - révèle des vulnérabilités significatives dans la manière dont les sociétés démocratiques identifient et traitent les opérations d'influence idéologique conduites à l'intérieur du cadre légal.
- L'effet le plus durable ne réside pas dans les victoires ponctuelles mais dans la transformation du cadre d'interprétation : dissociation de l'islam et de l'extrémisme, prédominance de la catégorie

d'« islamophobie », mise en avant de la responsabilité occidentale, sacralisation de la cause palestinienne. Ces cadres survivent aux cycles politiques et aux changements de direction.

- L'alliance dite « rouge-verte » a produit une infrastructure de coalition durable, capable de mobilisation coordonnée bien au-delà des communautés musulmanes et des questions moyen-orientales.
- Une réponse partielle ou fragmentaire est jugée insuffisante : une stratégie nationale cohérente devrait commencer par la clarté juridique et la précision définitionnelle relatives au mouvement lui-même.
- L'auteur conclut que deux trajectoires restent ouvertes - développement de garanties efficaces, ou compromission continue des institutions - et que l'issue dépendra de la capacité des gouvernements et de la société civile à établir des cadres d'analyse d'ensemble, à faire appliquer des mesures juridiques appropriées, à renforcer la résilience institutionnelle et à coordonner leurs réponses.

6. RÉPERTOIRE DES ACTEURS ET STRUCTURES CITÉS

L'étude procède par cartographie de réseau. Le répertoire ci-dessous rassemble les entités et les personnes qui structurent la démonstration, avec le rôle que l'étude leur attribue. Il ne vaut pas jugement du CERIF sur les organisations mentionnées : les qualifications restituées sont celles du rapport.

PIÈCES DOCUMENTAIRES STRUCTURANTES

« Le Projet » (1982)
Cadre stratégique global en douze points de départ, saisi en Suisse en 2001. Reproduit en annexe du rapport dans son original arabe.

« Mémorandum explicatif » (1991)
Plan nord-américain en sept étapes, pièce GX003-0085 du procès de la Holy Land Foundation. Reproduit en annexe du rapport en arabe et dans la traduction judiciaire.

Procès Holy Land Foundation (2008)
Procédure fédérale au Texas, présentée comme la plus importante affaire de financement du terrorisme jugée aux États-Unis ; cadre d'authentification du « Mémorandum ».

Charte du Hamas (1988)
Texte identifiant le mouvement comme une branche des Frères musulmans ; pièce de la démonstration sur la continuité doctrinale.

STRUCTURES NORD-AMÉRICAINES

Les liens que le rapport établit avec la confrérie sont de nature et de force très inégales : mention explicite dans un document interne de 1991, trajectoire personnelle ou historique alléguée, relation financière documentée, partenariat ponctuel, ou simple convergence de discours. Les termes de lien, d'affiliation et d'appartenance au réseau ne sont pas interchangeables.

ISNA	*Islamic Society of North America.* Structure religieuse et communautaire figurant dans l'annexe du « Mémorandum » ; à l'origine de l'agence d'accréditation des écoles.
MSA	*Muslim Students Association.* Réseau étudiant créé en 1963, cité dans le « Mémorandum » ; plus de 600 sections de campus.
NAIT	*North American Islamic Trust.* Structure de portage immobilier ; titres de propriété de plus de 300 centres dans 42 États.
IIIT	*International Institute of Islamic Thought.* Institut de recherche assurant, selon l'étude, la crédibilité intellectuelle du réseau.
CAIR	*Council on American-Islamic Relations.* Organisation de plaidoyer, créée après 1991 et donc absente de l'annexe du « Mémorandum » ; nommée par l'accusation parmi les co-conspirateurs

non inculpés du dossier de la Holy Land Foundation, qualification qui ne vaut pas condamnation de l'organisation.

MPAC — *Muslim Public Affairs Council.* Organisation de plaidoyer politique, également postérieure au document de 1991.

CISNA — *Council of Islamic Schools in North America.* Agence d'accréditation des écoles islamiques, issue d'un colloque de l'ISNA (1989), constituée en 1991.

ISLA — *Islamic Schools League of America.* Développement de programmes et formation d'enseignants ; auteur du dispositif « Education on Palestine » (2024-2025).

SJP — *Students for Justice in Palestine.* Réseau militant présent sur plus de 200 campus ; décrit comme bras d'action politique.

AMP — *American Muslims for Palestine.* Structure de soutien au réseau SJP, présentée par le rapport comme liée, par les trajectoires de certains de ses fondateurs et responsables, à l'ancien écosystème de la Holy Land Foundation.

IAP — *Islamic Association for Palestine.* Structure citée dans l'annexe du « Mémorandum », identifiée au procès comme relais de propagande.

NAML — *National Association of Muslim Lawyers.* Réseau professionnel juridique ; à l'origine de Muslim Advocates (2005).

RÉFÉRENCES DOCTRINALES ET INTELLECTUELLES

Idéologues étudiés

Hassan al-Banna (1906-1949), fondateur ; Sayyid Qutb (1906-1966), auteur de Ma'alim fi al-Tariq ; Youssef al-Qaradawi (1926-2022), théoricien de la jurisprudence des minorités ; Ali al-Sallabi, secrétaire général de l'Union internationale des savants musulmans après al-Qaradawi. Abul A'la Maududi et Rashid Rida sont cités comme jalons de la généalogie.

Chercheurs mobilisés

Richard P. Mitchell, Brynjar Lia, Carrie Rosefsky Wickham et Barbara Zollner pour l'histoire de la confrérie ; Lorenzo Vidino pour la notion d'extrémisme non violent et pour l'étude des trajectoires d'entrée et de sortie ; Bassam Tibi pour l'analyse de l'islam politique comme totalitarisme opérant à l'intérieur des cadres démocratiques ; Sylvain Besson pour la publication du « Projet ».

Voix musulmanes critiques citées

Zuhdi Jasser, Asra Nomani, Qanta Ahmed et Irshad Manji, présentés comme cibles de campagnes juridiques et professionnelles.

COMMENTAIRE DU CERIF

Apport. Cette étude comble un manque réel. L'analyse de l'implantation fériste en Amérique du Nord restait dispersée, et peu de publications réunissaient, à la connaissance du CERIF, la généalogie doctrinale, les pièces écrites et la cartographie des structures dans un même volume référencé. C'est désormais chose faite, et il faut le saluer. Le choix de reproduire en annexe le fac-similé arabe du « Projet » ainsi que le « Mémorandum » dans son original et dans sa traduction judiciaire cotée est particulièrement appréciable : il rend à la discussion son objet, là où le débat public s'était installé dans le commentaire de commentaires. La reconstitution doctrinale du chapitre 2 paraît substantielle, sa solidité philologique supposant un contrôle séparé des textes arabes et de leurs traductions, et elle instruit un point que la littérature française néglige : la doctrine du tamkeen/tamkine a été élaborée, discutée et publiée par les théoriciens de la confrérie eux-mêmes, dans des ouvrages accessibles en arabe. Enfin, la mise en série des données américaines - implantation immobilière, réseau scolaire, présence universitaire - donne à voir ce que les monographies ne montrent pas : la cohérence d'un ensemble.

Pourquoi le lire. Parce qu'on y trouve, réunis, les textes que l'on cite souvent sans les avoir lus. Le « Mémorandum explicatif » y figure dans l'original et dans la traduction versée au dossier fédéral, avec ses cotes de pièces ; « Le Projet » y figure dans son seul typescript arabe, daté du 1er décembre 1982. Parce que les données américaines - 2 769 mosquées, plus de 300 centres détenus par une même structure de portage, plus de 600 sections étudiantes - offrent un point de comparaison avec les chiffrages français récents. Et parce que ce rapport a été suivi, cinq jours après sa présentation à Washington, d'un décret présidentiel ouvrant une procédure de désignation qui a produit ses premiers effets en janvier et en mars 2026 : il pose donc une question que la recherche européenne devra affronter à son tour, celle du passage d'un travail de documentation à une qualification juridique. L'écart entre les recommandations de l'étude, qui visent le mouvement dans son ensemble, et les mesures effectivement prises, qui n'ont visé jusqu'ici que des branches proche-orientales, mérite d'être suivi de près.

Dr Florence Bergeaud-Blackler
Anthropologue, chargée de recherche au CNRS (HDR)
Présidente-fondatrice du CERIF - Centre Européen de Recherche et d'Information sur le Frérisme
cerif.eu